

Stratégie Égalité des genres et Droits des femmes du DFAE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

Avant-propos

« Plus d'égalité : plus de perspectives »

L'égalité entre les femmes et les hommes, le respect des droits des femmes et des filles et l'interdiction de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe font partie des valeurs fondamentales de la Suisse. Ce sont des principes solidement ancrés dans notre ordre constitutionnel et légal. L'égalité entre les femmes et les hommes est en effet essentielle à la Suisse, tant pour sa cohésion sociale que pour sa santé et sa compétitivité économiques, ainsi que son fonctionnement politique.

Il s'agit d'une conviction que notre pays s'attache à porter à l'échelle internationale. Nous souhaitons que l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la promotion et la réalisation des droits des femmes et des filles soutiennent l'ensemble des objectifs de la politique étrangère prévue selon le mandat constitutionnel, notamment le développement économique et la promotion du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix. La Suisse a déjà progressivement renforcé son action dans ce domaine. Elle compte aujourd'hui la réaffirmer, en se basant sur les leçons tirées de sa vaste expérience acquise et sur les priorités de la *Stratégie de politique étrangère 2016–2019*. En effet, les opportunités et défis restent entiers.

La première *Stratégie Égalité des genres et Droits des femmes* du DFAE vise à définir les contours d'un engagement qui se veut substantiel, visible et décisif pour contribuer à une société plus égalitaire, inclusive et prospère, au bénéfice de tous. La Suisse est en effet convaincue qu'une telle société pourra créer de meilleures perspectives d'avenir pour toutes et tous, hommes et femmes, filles et garçons. «Plus d'égalité: plus de perspectives», tel est donc le leitmotiv du DFAE dans cette démarche. Pour atteindre cet objectif, la Suisse soutient par exemple des projets pour assurer l'inclusion des femmes dans tous les processus politiques. Elle est aussi fermement engagée pour assurer la protection et la sauvegarde de leurs droits dans les situations de conflits et autres contextes fragiles.

Naturellement, la Stratégie est guidée par le *Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030)* et son nouvel ensemble d'objectifs de développement durable (ODD). Ce dernier sert de nouvelle feuille de route pour la communauté internationale pour les quinze prochaines années, y compris pour la Suisse. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles y est à la fois un objectif à part

entière (objectif 5), un principe transversal et une condition préalable à sa mise en œuvre. La Suisse a défendu ces aspects clés dès le début du processus et nous les avons pleinement intégrés dans notre *Message sur la coopération internationale 2017–2020*. Ce dernier établit pour la première fois un objectif stratégique visant à renforcer l'égalité des genres et les droits des femmes et des filles (objectif 7). Il souligne aussi la nécessité de prendre en compte la dimension transversale de ces questions d'égalité des genres et de droits des femmes dans tous les instruments de notre coopération internationale, pour en réaliser sa vision globale: un monde sans pauvreté et en paix, pour un développement durable.

Pour la Suisse, il s'agit là de principes essentiels pour permettre à chacune et chacun de réaliser son plein potentiel en toute parité et de contribuer à la transformation de la société, au respect des droits de l'homme, au façonnement de la paix et au développement de l'économie. Pour répondre aux enjeux d'un monde qui continue à se polariser et aux besoins qui concernent la moitié de la population, cette Stratégie détermine les principes devant guider l'engagement de la Suisse et établit

six objectifs stratégiques pour orienter son action. Je souhaite que ce nouvel instrument inspire notre travail pour concrétiser ensemble notre vision et donner un visage à l'engagement de notre pays.

Didier Burkhalter
Conseiller Fédéral



Table des matières

Liste des abréviations

CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
DDC	Direction du développement et de la coopération
EPU	Examen périodique universel
FNUAP	Fond des Nations Unies pour la population
IPPF	International Planned Parenthood Federation
LPers	Loi sur le personnel de la Confédération
LRA	Lord's Resistance Army
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
PIB	Produit intérieur brut
PNA	Plan national d'action
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WEPs	Women's Empowerment Principles
WILDAF	Women in Law and Development in Africa

Avant-propos 2

I. Contexte 6

Cadre international de référence	6
Enjeux et défis globaux	6

II. Principes d'action et objectifs stratégiques 8

Principes d'action	8
Un impératif économique	8
Un atout pour la paix et la sécurité	8
L'implication des hommes et des garçons	8
Un engagement crédible et cohérent	9

Objectifs stratégiques 10

Objectif 1 : Renforcer l'autonomisation économique des femmes	10
Objectif 2 : Renforcer la participation effective des femmes	13
Objectif 3 : Lutter contre toutes les formes de violence basées sur le genre	16
Objectif 4 : Promouvoir les droits en matière de santé sexuelle et reproductive	19
Objectif 5 : Inscire l'égalité des genres et les droits des femmes au cœur de l'action bilatérale et multilatérale	22
Objectif 6 : Assurer l'égalité des chances entre femmes et hommes au sein du DFAE	25

III. Mise en œuvre 27

Partenariats avec les acteurs et actrices clés	27
Coordination et ressources	28
Suivi et évaluation	29

Annexe : schéma 30

I. Contexte

Cadre international de référence

La présente Stratégie¹ se fonde en particulier sur la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF)*, ratifiée par la Suisse en 1997, et les autres conventions internationales et régionales en matière de droits de l'homme, notamment celles du Conseil de l'Europe,² ainsi que sur le droit international humanitaire et le *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*. Les engagements issus de la *Plateforme d'action de Pékin* entérinés lors de la 4^e Conférence mondiale sur les Femmes en 1995 servent aussi de fondement, ainsi que toutes les résolutions pertinentes dans le domaine, notamment celles du Conseil de sécurité des Nations Unies portant sur l'agenda femmes, paix et sécurité,³ de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme.

L'action de la Suisse s'inscrit dans ses obligations internationales et engagements politiques applicables en matière d'égalité des genres et de droits des femmes. La Suisse défend en effet une approche fondée sur les droits dans l'ensemble de sa politique extérieure. Elle s'engage en faveur d'un cadre normatif international adéquat et cohérent, ainsi que pour des institutions fortes en matière

d'égalité des genres et de droits des femmes. Elle se mobilise pour garantir l'universalité des droits des femmes, fréquemment remise en question, défendre les acquis internationaux et renforcer la visibilité, la mise en œuvre et l'impact des normes protégeant les femmes, au niveau international, régional, national et local.

Enjeux et défis globaux

Les femmes et les filles représentent plus de la moitié de la population mondiale. Elles subissent de manière disproportionnée les conséquences, notamment, des crises humanitaires et des conflits, de l'extrémisme violent, de l'insécurité alimentaire et du manque de soins de santé. En raison de discriminations et d'un accès trop fréquemment inégal aux ressources, les femmes et les filles sont aussi souvent plus touchées par la pauvreté et atteintes de façon disproportionnée par la violence basée sur le genre. Dans les contextes de conflit et de fragilité, ces inégalités sont exacerbées. Par conséquent, les principaux enjeux de la politique extérieure suisse – la paix, la sécurité, le respect des droits de l'homme, le développement durable et la prospérité – concernent plus que jamais les femmes comme parties prenantes et agentes du changement dans un monde en pleine évolution, ce que la Suisse s'attache à promouvoir.

Si l'égalité des genres et les droits des femmes et des filles ont certes progressé sur le plan juridique au cours des dernières années, l'égalité de fait est loin d'être atteinte. La Suisse est déterminée à agir, non seulement contre les symptômes, mais aussi contre les causes des inégalités et des discriminations. En dépit des progrès réalisés, des disparités entre les femmes et les hommes perdurent dans de nombreux secteurs et restreignent les possibilités des femmes de faire valoir leurs droits fondamentaux et d'affirmer leur capacité de décision et d'action. Les défis restent multiples : la réforme des lois discriminatoires ; la lutte contre toutes les formes de violence basées sur le genre ; une participation effective des femmes à la vie sociale, politique et économique, y compris aux espaces décisionnels ; le renforcement de leur autonomie et de leur statut économique ; l'accès à l'éducation et aux soins de santé et leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive ; la protection des femmes et des filles dans les conflits et leur participation à la résolution de ces derniers. Des efforts doivent également être entrepris pour changer les normes sociales qui perpétuent des stéréotypes et pour mieux partager les responsabilités entre femmes et hommes.

Au vu de la montée des conservatismes et du relativisme culturel, qui freinent et menacent de plus en plus la réalisation de l'égalité des genres et des droits des femmes à l'échelle mondiale, la nécessité pour les États, y compris la Suisse, de s'investir est d'autant plus pressante. Le recours à des spécificités identitaires, d'ordre politique, social, idéologique ou culturel, est utilisé fréquemment pour justifier des discriminations ou des violations.⁴

Du fait de sa réputation, la Suisse se trouve dans une position lui permettant de contribuer à des résultats concrets pour relever les défis en matière de droits des femmes et pour concilier les standards normatifs, les contraintes politiques et les réalités opérationnelles, y compris dans les contextes polarisés ou fragiles. Afin de renforcer son engagement et d'en multiplier l'impact, la Suisse s'appuie sur son profil et son vaste bagage acquis tant comme actrice politique engagée dans les enceintes multilatérales que dans sa politique de développement. En outre, sa position ancrée dans le droit, sa solide expérience opérationnelle, son approche transparente et inclusive, son ouverture au dialogue et sa culture du compromis, ainsi que son savoir-faire de bâtisseuse de ponts, sont autant d'atouts, recherchés et parfois sollicités, qu'elle compte mettre à profit dans la conduite de toutes ses activités dans le domaine.

1 La présente Stratégie utilise le terme « égalité des genres » tout en reconnaissant que les termes « égalité des sexes » et « égalité entre femmes et hommes » sont aussi fréquemment employés en fonction des différentes interprétations et sensibilités sociologiques, politiques et linguistiques qui leur sont associées.

2 La Suisse a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul, en septembre 2013. Le Parlement a approuvé la Convention d'Istanbul le 31 mai 2017. A l'issue du délai référendaire de trois mois, la Suisse ratifiera la convention qui entrera vraisemblablement en vigueur début 2018.

3 Résolution 1325 et les résolutions consécutives (1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122 et 2242).

4 C'est le cas par exemple en ce qui concerne la reconnaissance et la garantie des droits en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris l'accès aux services de planification familiale, l'éducation sexuelle complète, le droit des femmes à disposer de leur corps, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les droits égaux dans le domaine des successions et de la propriété foncière, ou encore l'élimination des pratiques préjudiciables et de certaines formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

II. Principes d'action et objectifs stratégiques

L'engagement de la Suisse en matière d'égalité des genres et de droits des femmes est régi par les principes directeurs suivants :

Principes d'action

Un impératif économique

Pour la Suisse, investir dans l'égalité des genres est une condition indispensable en vue de la réduction de la pauvreté, d'une croissance économique inclusive et d'un développement durable au bénéfice de toutes et tous. L'égalité des genres a un puissant effet d'accélération du développement, ce que l'*Agenda 2030* a bien enraciné. De nombreuses recherches démontrent qu'il s'agit d'une question de politique économique intelligente en vue d'une prospérité durable : lorsque les femmes ont les mêmes chances que les hommes de s'engager activement dans la vie sociale, économique et politique, ce sont les sociétés et leur économies qui prospèrent. Considérer l'égalité des genres, la réalisation des droits des femmes et leur autonomisation comme des éléments fondamentaux de politique économique fait partie intégrante de la vision suisse en matière de politique extérieure.

Un atout pour la paix et la sécurité

La Suisse figurait parmi les premiers États à se conformer aux exigences de la *Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité*, en incluant en 2007 les engagements prescrits dans son premier *Plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU*

(*PNA 1325*). Ce plan national d'action interdépartemental jette les piliers de l'action suisse afin de tenir compte du genre pour faire avancer la paix. Les principes et priorités transversales de la *Résolution 1325* et du nouveau plan national d'action pour la période 2017–2020 sont au cœur des objectifs de la présente Stratégie. Convaincue que les approches sensibles au genre peuvent accélérer les progrès vers l'établissement de la paix et de la sécurité, la Suisse s'investit pour mettre en évidence les rapports qu'entretient un état pacifique, juste et inclusif avec l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et la protection de leurs droits dans des contextes de conflit et de fragilité. Elle considère ces aspects comme des composantes essentielles en matière de prévention, de médiation, de gestion et résolution des conflits, ainsi que dans les mesures visant à prévenir l'extrémisme violent et dans les règles de gouvernance du secteur de la sécurité. Il est démontré en effet que, plus une société est égalitaire, plus elle sera stable et pacifique.

L'implication des hommes et des garçons

La Suisse met un accent particulier sur la promotion du rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité des genres et des droits des femmes. En effet, les normes de genre sont construites et renforcées aussi bien par les hommes que par les femmes. Ainsi, il est primordial que les hommes et les garçons fassent partie intégrante des activités et solutions, en tant que partenaires et alliés, pour réaliser une égalité durable, dont bénéficieront autant les femmes que les hommes. Il s'agit de les mobiliser comme acteurs afin de

faire évoluer les normes sociales et transformer les rôles. C'est ensemble qu'il faut traiter des causes profondes de l'inégalité des genres, telles que les rapports de pouvoir inégaux et les stéréotypes qui perpétuent la discrimination à l'encontre des femmes et des filles. Dans cette optique, la Suisse s'engage par le biais de projets et d'initiatives qui soutiennent des stratégies de travail impliquant les hommes et les garçons sur les questions de genre et d'égalité. Elle accorde une attention significative à l'inclusion des hommes dans ses actions de prévention et d'intervention face à la violence sexuelle et basée sur le genre.

Un engagement crédible et cohérent

La Suisse s'emploie à mener des politiques cohérentes dans tous les secteurs d'activité de sa politique extérieure touchant à l'égalité des sexes et aux droits des femmes. Elle veille à assurer l'unité de ses positions, afin de garantir la crédibilité de son engagement. La Suisse s'engage pour assurer une prise en compte transversale de la dimension du genre dans l'ensemble des politiques, domaines d'action et activités qu'elle mène au titre de sa politique extérieure.

Elle s'efforce d'utiliser son profil et son fort engagement multilatéral pour créer des opportunités d'intégration du thème dans l'ensemble des échanges bilatéraux menés avec d'autres États, qu'il s'agisse d'échanges de type politique, institutionnel ou programmatique. L'engagement de la Suisse se traduit aussi par une approche opérationnelle cohérente dans tous les projets qu'elle mène au titre de sa politique de coopération au développement, de son action humanitaire et des mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine, notamment dans le cadre du *Message sur la coopération internationale*. Une action crédible implique aussi que le DFAE s'attache à promouvoir l'égalité femmes-hommes en tant qu'employeur,

notamment afin d'attirer, de conserver et de promouvoir le personnel féminin et d'assurer ses possibilités d'avancement. Les questions d'égalité des genres et de droits des femmes faisant partie intégrante de l'agenda politique national, en particulier du *Programme de la législature 2015–2019* et de la *Stratégie pour le développement durable 2016–2019*, la Suisse veille aussi à la cohérence de ses politiques nationale et extérieure. Elle s'engage en tenant compte des progrès effectifs accomplis et des défis qui subsistent à l'échelle nationale.

Objectifs stratégiques

La Suisse dispose des moyens et instruments nécessaires pour faire face aux défis actuels, auxquels répondent les objectifs stratégiques établis. La présente Stratégie a identifié des actions prioritaires, dans lesquelles la Suisse s'engage car elle

est en position d'apporter une contribution substantielle et crédible. Dans une optique de complémentarité entre l'engagement politique et le travail opérationnel, toutes les actions prioritaires contribuent à l'engagement suisse pour la paix et la sécurité, pour le développement durable et la prospérité.

OBJECTIF 1 : RENFORCER L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Le renforcement du statut et du pouvoir économiques des femmes et de leur indépendance financière revêt une importance cruciale pour l'accomplissement de tous les objectifs de développement durable. La Suisse promeut l'accès équitable des femmes à la formation professionnelle, au marché du travail et aux ressources économiques. Elle s'engage également pour un environnement macroéconomique favorable à la réalisation des droits économiques et sociaux des femmes.



Selon le Forum économique mondial, au rythme actuel, il faudra **118 ans** pour parvenir à la parité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle. Selon une étude de McKinsey&Company, le produit international brut (PIB) annuel mondial de 2025 pourrait être augmenté de **\$28 billions** ou de **26%**, si les femmes participaient à l'économie de façon identique aux hommes. On estime que, globalement, les femmes passent **200 millions d'heures** chaque jour uniquement pour aller chercher de l'eau pour elles et leurs familles – temps qui pourrait être consacré à l'éducation, au travail rémunéré, à la vie familiale ou communautaire.

Axes d'intervention et actions prioritaires jusqu'en 2020

1.1 Renforcer l'intégration des femmes dans le marché du travail, y compris à des postes de niveau supérieur, en tenant compte de leur travail non rémunéré

- Dans le cadre de sa politique de développement, la Suisse soutient des projets favorisant l'égalité des chances dans l'accès au marché du travail et à un emploi décent par l'application de politiques macroéconomiques, budgétaires et sociales soucieuses de l'égalité, mais aussi par l'accès à l'éducation de base, à la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat, avec un soutien accru concernant la transition entre la formation et l'emploi.
- Dans le cadre du dialogue politique dans les enceintes multilatérales et processus normatifs, la Suisse défend, pour toutes et tous, les droits fondamentaux au travail et normes internationales du travail, des conditions de travail sûres et saines, ainsi que le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- La Suisse soutient des initiatives visant à alléger la charge de travail domestique et des soins, qui pèse sur les femmes et constitue une cause majeure d'inégalité dans l'économie, et à promouvoir le partage des responsabilités dans le ménage et la famille.

1.2 Renforcer les capacités et perspectives économiques des femmes

- La Suisse poursuit son soutien financier aux institutions multilatérales, telles que la Banque mondiale, au sein desquelles elle prend un rôle d'influence afin d'assurer une meilleure prise en compte du genre dans leur domaine de travail, notamment en vue d'accroître les impacts de développement sur l'autonomisation économique des femmes et leur accès aux ressources économiques.
- Sur le plan normatif, la Suisse se mobilise pour des droits égaux en matière d'accès et d'administration de l'héritage et de la propriété, en matière de crédit et de services financiers, et pour un accès égal aux technologies de l'information et des communications.
- En termes programmatiques, la Suisse soutient des projets et mesures ciblés en faveur d'une gouvernance équitable de la propriété foncière et de l'eau, d'un meilleur accès aux services financiers, et d'un environnement favorable pour l'auto-emploi, l'entrepreneuriat et des marchés inclusifs, y compris dans le secteur informel.

1.3 Engager le secteur privé à contribuer à l'autonomisation économique des femmes

- La Suisse soutient le travail du Panel de haut niveau du Secrétaire Général des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes et contribue à mobiliser tous les acteurs, en particulier le secteur privé, à s'engager dans des actions en faveur de l'autonomisation économique des femmes.
- Dans le cadre de son engagement en matière d'économie et de droits de l'homme, la Suisse veille à sensibiliser le secteur privé à la nécessité de contribuer à l'autonomisation économique des femmes et de mettre en œuvre les standards internationaux en matière de responsabilité sociale et de respect des droits de l'homme, qui incluent l'égalité entre femmes et hommes et les droits des femmes. À cet égard, elle encourage la mise en œuvre des *Principes d'autonomisation des femmes (Women's Empowerment Principles – WEPs)*, une initiative conjointe du Pacte mondial des Nations Unies et de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), qui proposent un cadre d'engagement volontaire.

La Suisse soutient des projets dédiés à l'autonomisation économique des femmes pour renforcer leurs capacités économiques en milieu rural et le rôle central qu'elles jouent dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, par exemple au Bangladesh et en Géorgie depuis 2011. Elle a intégré directement la dimension du genre dans l'analyse de marché pour identifier les obstacles encourus par les femmes pour accéder au marché. Les projets ont ainsi investi dans des secteurs agricoles dominés par les femmes, à travers notamment la professionnalisation de la production et une amélioration des chaînes de valeurs.

OBJECTIF 2 : RENFORCER LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES FEMMES

La participation effective des femmes à la vie publique et leur représentation dans les institutions étatiques sont des conditions indispensables à la construction d'une société juste, pacifique et inclusive. Par les mesures qu'elle met en œuvre, la Suisse vise à contribuer à la création d'un environnement favorable et d'opportunités, afin que les femmes puissent participer, en toute égalité, à la définition des priorités dans la vie sociale, économique et politique, et dans tous les domaines du développement durable et dans la promotion de la paix.



Les statistiques d'ONU Femmes montrent qu'à l'heure actuelle, seulement un parlementaire sur cinq dans le monde est une femme.

Les études menées à l'occasion des 15 ans de la Résolution 1325 indiquent que la participation des femmes augmente de 20% la probabilité du maintien en place des accords de paix sur une période d'au moins deux ans. Elle augmenterait également de 35% la probabilité du maintien en place d'un accord de paix sur une période de quinze ans.

Axes d'intervention et actions prioritaires jusqu'en 2020

2.1 Encourager la participation des femmes aux processus décisionnels

- La Suisse développe et soutient des lignes d'action visant au renforcement de la représentation des femmes, de leur influence et de leurs poids politique dans la gouvernance locale, la décentralisation et la gestion des fonds publics, ainsi que dans les élections et processus de transition démocratique.
- Dans le cadre du dialogue politique dans les enceintes multilatérales concernées et lors de ses contacts bilatéraux, la Suisse s'emploie à encourager la participation des femmes et leur rôle de moteur dans les espaces décisionnels, ainsi que leur représentation dans tous les organismes de gouvernance, les parlements, administrations et appareils judiciaires aux niveaux local, national et international.


- La Suisse prend une part active à des initiatives intergouvernementales et/ou diplomatiques ad hoc hors des cadres onusiens ou institutionnels, à caractère volontaire, qui visent la participation des femmes, telles que la « International Gender Champions Initiative ».

2.2 Assurer leur implication dans la prévention des conflits et de l'extrémisme violent

- Afin d'accentuer le rôle des femmes dans ses instruments de promotion de la paix et de la sécurité humaine, en particulier en matière de religion, de médiation et de traitement du passé, la Suisse soutient des projets et initiatives visant à assurer la contribution des femmes dans la prévention des conflits.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie suisse sur la lutte contre le commerce illicite et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre* sur le plan international, la Suisse intègre les questions de genre en vue d'un renforcement des capacités et d'une plus grande participation des femmes dans la planification des mesures de désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armes.
- Conformément à la priorité stratégique « femme » de son *Plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent*, la Suisse s'engage pour que la participation et la contribution actives des femmes en qualité d'actrices et de parties prenantes soient renforcées dans tous les domaines couverts par les mesures de prévention de l'extrémisme violent et pour qu'elles soient impliquées dans les processus et dialogues politiques, ainsi que dans la gouvernance locale.

2.3 Renforcer leur participation dans les processus de paix et la transformation des conflits

- En tant que domaine prioritaire du *PNA 1325*, la Suisse se mobilise pour la participation des femmes aux processus de paix, formels comme informels, et à tous les stades de négociation et de reconstruction post-conflictuelle, ainsi qu'à tout effort de médiation, de traitement du passé et de prévention des atrocités.
- Afin de renforcer les capacités des femmes, la Suisse donne une place prépondérante à l'égalité des genres et aux droits des femmes dans les formations organisées dans les domaines « religion et médiation », « médiation de paix » et « traitement du passé », tant au niveau de la participation que du contenu.



En Afghanistan, dans la période ayant précédé les élections présidentielles de 2014, la Suisse a apporté son soutien à un projet visant à informer les femmes sur leurs droits, de sorte qu'elles puissent accomplir leur devoir citoyen en connaissance de cause. Au Bénin, la Suisse soutient depuis 2009 des femmes disposées à exercer un mandat politique ou à jouer un rôle dans d'autres organes décisionnels tels que des comités de santé ou des comités de l'eau au niveau local. L'intégration des questions liées au genre constitue également une priorité dans les programmes sur le développement des communes dans les Balkans occidentaux. À travers ses projets, la Suisse encourage les femmes à faire entendre leur voix s'agissant de planification budgétaire et d'affectation des ressources et tient compte des besoins et des intérêts des femmes et des hommes ainsi que des jeunes des deux sexes. En Libye, depuis 2015, elle s'engage notamment pour le dialogue d'un ensemble représentatif de la diversité de femmes libyennes pour l'élaboration d'un agenda de paix commun. Au Mali, la Suisse appuie depuis 2015 l'organisation non gouvernementale (ONG) Women in Law and Development in Africa (WILDAF), qui encourage l'échange inclusif entre des femmes appartenant à différents groupes de population, issues de différentes régions et n'étant pas forcément de même confession religieuse afin qu'elles puissent ensemble prendre part activement à la mise en œuvre de l'accord de paix et au processus de réconciliation.

OBJECTIF 3 : LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE BASÉES SUR LE GENRE

La violence sexuelle et basée sur le genre est une violation des droits de l'homme et peut également constituer un crime de guerre ou un crime contre l'humanité. Elle affecte la société dans son ensemble du fait de ses effets nuisibles sur les victimes et rescapé-e-s. Elle est aussi préjudiciable au développement économique et social, entraîne des coûts élevés pour les budgets publics et empêche les victimes et rescapé-e-s de violence de participer pleinement à la vie publique et économique. La Suisse s'engage activement pour l'élimination de toutes les formes de violence basées sur le genre, y compris lors de conflits armés et autres situations de violences, dans les contextes fragiles, ainsi que dans les situations de crises et de catastrophes naturelles, aussi bien dans la sphère privée que publique.



Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), au niveau mondial, **une femme sur trois** a subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou des violences sexuelles de la part d'une autre personne à un moment donné de sa vie.

Axes d'intervention et actions prioritaires jusqu'en 2020

3.1 Renforcer les activités de prévention et assurer des services de protection et d'assistance aux victimes

- Dans les enceintes multilatérales concernées, notamment dans les enceintes onusiennes et régionales, ainsi que dans ses dialogues sur les droits de l'homme et consultations politiques, la Suisse contribue au développement de standards, de bonnes pratiques et de politiques afin de lutter contre toutes les formes de violence, y compris la violence domestique, les mariages d'enfants, précoces ou forcés, les mutilations génitales féminines et la violence sexuelle et basée sur le genre dans les situations de conflits et de fragilité.

- La Suisse met un accent particulier sur la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre dans les situations de conflits, définie comme priorité dans le PNA 1325. Elle met en œuvre des projets et programmes de prévention afin de transformer les normes sociales et d'identifier les facteurs de risque de la violence, y compris en travaillant avec les hommes. Elle soutient l'accès à des services de soutien complets (services médicaux, un appui psychosocial systémique, une aide juridique et une intégration économique).
- La Suisse contribue aux efforts visant à réduire le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre alimentant les conflits, ces derniers constituant un terreau propice à la violence sexuelle et fondée sur le genre.
- Dans son engagement humanitaire, la Suisse établit comme thème prioritaire la violence sexuelle et basée sur le genre, commise dans les situations de crises à l'égard de toute personne (femmes, filles, hommes et garçons). Elle se mobilise pour que des mesures de prévention et des réponses soient déployées dès le début et durant toutes les phases d'intervention et pour que ces questions soient systématiquement traitées au niveau politique et opérationnel.
- Dans le cadre de son engagement pour la protection des civils et plus spécifiquement des enfants dans les conflits armés, la Suisse tient compte des besoins particuliers des femmes et des filles et de leur vulnérabilité spécifique, notamment en tant que combattantes, « épouses » captives ou rescapées de violence sexuelle, et soutient des programmes de prévention, de démobilisation et d'assistance aux victimes, afin d'assurer leur protection et leur réinsertion dans la société.

3.2 Lutter contre l'impunité

- Conformément à son engagement en vertu du PNA 1325, la Suisse soutient le développement et la réalisation de projets et de programmes visant à lutter contre l'impunité, y compris dans les processus de traitement du passé.
- La Suisse s'investit pour les réformes des droits nationaux et leur mise en œuvre en vue d'un meilleur accès des victimes à la justice, pour l'établissement de mécanismes de justice sensibles au genre et pour l'accès à des voies de recours en application du droit national et du droit international.
- La Suisse agit par des mesures ciblées contre l'exploitation et les abus sexuels perpétrés dans le contexte des missions de maintien de la paix, notamment pour influencer la définition des politiques dans ce domaine et soutient la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro du Secrétaire général des Nations Unies.

Depuis 2014, la Suisse offre un soutien à l'ONG Women's Initiatives for Gender Justice, qui œuvre à la réadaptation et à la réinsertion d'ex-enfants soldats de l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army - LRA), un groupe rebelle en Ouganda, et de femmes et filles victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo. Grâce à cette aide, les victimes bénéficient d'un soutien psychosocial et peuvent avoir accès aux soins médicaux. Ce projet contribue également à amener les auteurs de violences sexuelles à répondre de leurs actes au plan national mais aussi international. Les éléments de preuve en lien avec des violences sexuelles perpétrées, recueillis notamment grâce au projet, ont été utilisés jusqu'à présent dans deux procès contre des dirigeants rebelles inculpés par la Cour pénale internationale.

OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

La promotion de la santé maternelle et infantile, et de la santé sexuelle et reproductive et des droits qui y sont liés fait partie des objectifs de la *Politique extérieure suisse en matière de santé*. La Suisse reconnaît le droit à la santé sexuelle et reproductive pour toutes et tous et soutient l'élaboration de politiques de santé guidées par les principes de non-discrimination et d'égalité, dans un environnement où, notamment, la forte influence des valeurs culturelles et idéologiques des sociétés tend à entraver le développement et la mise en œuvre de politiques progressives à l'échelle nationale, régionale et mondiale. L'accès aux informations et à des services de santé sexuelle et reproductive sont des éléments essentiels pour la réalisation de l'égalité des sexes et pour l'autonomisation des femmes. Ils constituent aussi des facteurs de réduction de la pauvreté.



Selon le *Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)*, environ **225 millions de femmes** qui souhaitent avoir recours à des méthodes de planification familiale efficaces et sans danger n'en ont pas la possibilité car elles n'ont pas accès aux informations et aux services nécessaires, ou ne sont pas soutenues par leur partenaire ou leur communauté. Ces femmes dont les besoins en contraceptifs ne sont pas satisfaits vivent pour la plupart dans les **69 pays les plus pauvres du monde**.

Axes d'intervention et actions prioritaires jusqu'en 2020

4.1 Faire avancer le dialogue politique pour une réalisation effective des droits

- S'appuyant sur le *Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)*, la Suisse s'engage dans le dialogue et les négociations multilatérales pour faire avancer les droits liés à la santé sexuelle et reproductive. Elle s'investit pour jeter des ponts dans les thèmes qui polarisent, tels que l'éducation sexuelle complète. La Suisse promeut la

recherche en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits qui y sont liés afin de mieux informer le dialogue politique et technique.

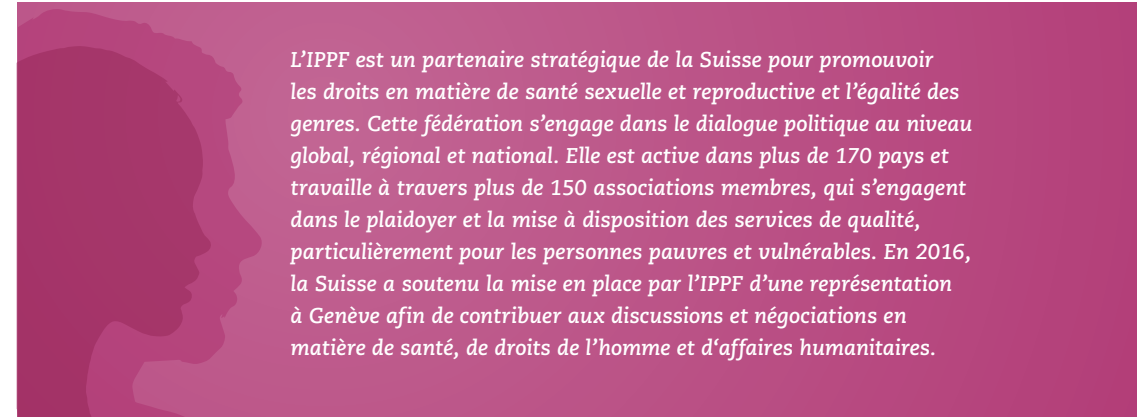
- La Suisse contribue aux efforts multilatéraux et internationaux visant à améliorer la protection de la santé sexuelle et reproductive et des droits qui y sont liés, en soutenant des institutions et initiatives internationales, telles que l'OMS, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), le FNUAP et l'International Planned Parenthood Federation (IPPF). Elle appelle à intégrer plus de recommandations relatives aux droits liés à la santé sexuelle et reproductive dans le cadre du mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU).

4.2 Assurer un meilleur accès aux informations et aux services de qualité

- Dans le cadre de ses programmes de développement, la Suisse soutient l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive de qualité et adaptés aux besoins des femmes, y compris des adolescentes, afin d'éviter qu'elles soient exposées à des grossesses prématurées et non souhaitées ou contractent des infections sexuellement transmissibles, y compris le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Elle prend des mesures pour que l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive de qualité ne les expose pas à des difficultés financières.
- La Suisse soutient des efforts de prévention et des programmes visant à améliorer l'accès aux informations et à l'éducation sexuelle complète, adaptée à l'âge et aux réalités culturelles.
- En matière d'aide humanitaire et de politique de développement, la Suisse s'attache à faciliter l'accès des femmes et des filles victimes de violence à des systèmes et services de santé appropriés, en particulier en matière de santé sexuelle et reproductive.

4.3 Promouvoir l'intégration des services de santé sexuelle et reproductive dans les soins de santé de base

- Dans le cadre de ses dialogues politiques et techniques avec ses partenaires multilatéraux (p.ex. OMS, ONUSIDA, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) et bilatéraux (p.ex. ministères de la santé des pays prioritaires) la Suisse se mobilise pour l'intégration de services de santé sexuelle et reproductive de qualité dans l'offre de santé de base, afin que les services de santé de base soient renforcés et plus facilement accessibles. Elle s'engage à ce que les interventions liées à la santé sexuelle et reproductive contribuent à renforcer les systèmes de santé.



L'IPPF est un partenaire stratégique de la Suisse pour promouvoir les droits en matière de santé sexuelle et reproductive et l'égalité des genres. Cette fédération s'engage dans le dialogue politique au niveau global, régional et national. Elle est active dans plus de 170 pays et travaille à travers plus de 150 associations membres, qui s'engagent dans le plaidoyer et la mise à disposition des services de qualité, particulièrement pour les personnes pauvres et vulnérables. En 2016, la Suisse a soutenu la mise en place par l'IPPF d'une représentation à Genève afin de contribuer aux discussions et négociations en matière de santé, de droits de l'homme et d'affaires humanitaires.

OBJECTIF 5 : INSCRIRE L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LES DROITS DES FEMMES AU CŒUR DE L'ACTION BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE

L'expérience a montré que la prise en compte plus systématique de l'égalité est complémentaire et parallèle au travail fondé sur des priorités thématiques. Une telle intégration permet en effet de prendre en considération les besoins et intérêts spécifiques des femmes et des hommes, afin de proposer des solutions adéquates, avec le souci de voir les politiques et les programmes bénéficier autant aux femmes qu'aux hommes. La Suisse s'emploie à assurer une approche intégrée de l'égalité dans ses divers domaines d'action et instruments, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques et programmes, en fonction des opportunités et du contexte.

Axes d'intervention et actions prioritaires jusqu'en 2020

5.1 Influencer les développements normatifs et les processus politiques intergouvernementaux

- Dans les processus intergouvernementaux dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Suisse prend un rôle d'influence pour promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes, dans le cadre de résolutions, de déclarations ou par l'organisation d'événements spécifiques. Dans l'ensemble des résolutions et décisions négociées dans lesquelles elle est active, elle s'engage pour le renforcement du langage portant sur les droits des femmes et veille à ce qu'il soit conforme au cadre international.
- La Suisse soutient le travail des mécanismes de droits de l'homme dans le domaine de l'égalité des sexes et de la protection des droits des femmes. Elle appuie le travail du Comité CEDEF, notamment par la mise à disposition d'expert-e-s et par son soutien à un-e éventuel-le candidat-e suisse au sein du Comité. Elle s'engage pour assurer la mise en œuvre de ses recommandations, tant par le biais de son travail politique que par son engagement programmatique dans les pays partenaires de la coopération au développement.
- La Suisse s'engage pour le renforcement de l'agenda femmes, paix et sécurité, en élaborant son 4^e PNA 1325 et en assurant sa mise en œuvre effective. En ligne avec son profil, la Suisse appelle à une intégration plus systématique du genre dans les débats ouverts du Conseil de sécurité et veille à se positionner

sur l'agenda femmes, paix et sécurité. Elle se mobilise pour une prise en compte accrue des expériences, des droits et des besoins des femmes dans l'élaboration des politiques de paix et de sécurité.

- La Suisse reste activement engagée dans les processus qui font suite à l'*Agenda 2030* et au *Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement*, en particulier dans l'élaboration des processus de suivi et de revue et concernant le financement de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.
- La Suisse maintient un réseau actif au niveau expert, y compris avec les capitales des autres États, les organisations internationales, et les agences onusiennes. Elle entretient aussi activement des contacts thématiques dans les enceintes appropriées, en particulier avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), y compris le réseau du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour l'égalité homme-femme (CAD), dont elle est co-présidente pour trois ans (2017–2020). Elle cherche à favoriser la collaboration avec d'autres États qui partagent ses vues et à forger des alliances transrégionales qui lui permettront d'accroître l'influence, la portée et l'impact de ses initiatives et de faire avancer ses positions dans le domaine.

5.2 Intégrer l'égalité des genres dans les dialogues bilatéraux et multilatéraux

- La Suisse se mobilise pour accroître l'intégration d'une perspective de genre dans les programmes globaux de la coopération internationale en matière d'eau, de migration, de changement climatique et de sécurité alimentaire, ainsi que dans les discussions et négociations multilatérales correspondantes.
- Lors des dialogues institutionnels menés avec les agences de l'ONU dont elle participe au financement, la Suisse encourage l'intégration d'une perspective de genre dans leur orientation stratégique. La Suisse soutient activement notamment le mandat d'ONU Femmes et du FNUAP, qui jouent un rôle clé en la matière.
- La Suisse intensifie l'intégration des questions d'égalité des sexes et de droits des femmes dans ses contacts bilatéraux, tant dans ses consultations politiques annuelles, que dans ses consultations et dialogues sur les droits de l'homme et dans le cadre de ses contacts réguliers avec les gouvernements et ministres compétent-e-s.

5.3 Développer les synergies de la Genève internationale

- Dans le cadre de son action visant à renforcer le rôle des droits de l'homme dans les activités de l'ONU, la Suisse s'investit pour un renforcement des liens entre la CEDEF et l'agenda femmes, paix et sécurité, par des initiatives ciblées tant à Genève qu'à New York, en promouvant la recommandation générale n° 30 du Comité CEDEF sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit.
- La Suisse développe et soutient des initiatives afin de renforcer le rôle et le dynamisme de la Genève internationale, une plateforme fondamentale pour la mise en œuvre de l'égalité des sexes. Étant donné la présence à Genève du Comité CEDEF et des agences humanitaires, la concentration d'organisations non gouvernementales actives dans les droits des femmes et le pôle Genre et diversité formé par les six centres de compétences résidant à la Maison de la paix, la Suisse utilise les opportunités d'échanges pour influencer le débat multilatéral dans le domaine humanitaire, ainsi qu'en matière de droits de l'homme, de paix et de sécurité.

La Suisse a soutenu l'ouverture du bureau de liaison d'ONU Femmes à Genève en 2016, dont elle assure en partie le financement. Elle contribue ainsi à consolider l'influence d'ONU Femmes sur les processus de décision intergouvernementaux ainsi que sa coopération stratégique avec divers acteurs de la Genève internationale, en particulier les agences spécialisées des Nations Unies, la société civile, le monde académique et le secteur privé, et à disséminer l'importance d'une approche basée sur le genre dans des secteurs tels que l'aide humanitaire, les négociations de paix, la réduction des risques de catastrophes, la santé, la migration ou le travail.

OBJECTIF 6 : ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE FEMMES ET HOMMES AU SEIN DU DFAE

Le DFAE se mobilisant pour l'égalité entre les femmes et les hommes au plan international, il souhaite également être un employeur exemplaire à cet égard. Sous la responsabilité du Secrétariat général, le DFAE met en œuvre la *Politique Égalité des chances 2010–2020*. Celle-ci vise à établir une culture institutionnelle non discriminante et à parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux hiérarchiques et dans tous les secteurs d'activité du département. Elle promeut l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, reconnaît l'importance des carrières flexibles et prend en considération les personnes accompagnantes.



Selon le monitoring du DFAE, au 31 décembre 2016, 50% de femmes et 50% d'hommes étaient en poste au DFAE avec un contrat établi en vertu de la Loi sur le personnel de la Confédération (LPers) et 51% de femmes et 49% d'hommes avec un contrat de droit local. 31% de femmes et 9% d'hommes travaillent à temps partiel (taux d'occupation < 90 %), presque exclusivement à la centrale. Depuis fin 2009, la part des femmes occupant un poste de cadre est passée de 34% à 42% ; le pourcentage de femmes à des postes de cadre du plus haut niveau a quant à lui progressé de 12% à 20%. Dans la diplomatie, 17% des femmes occupent une fonction de cadre du plus haut niveau.

Axes d'intervention et mesures prioritaires d'ici à 2020

6.1 Intensifier les efforts pour parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux hiérarchiques

- Avec pour objectif de parvenir à une représentation équilibrée des deux sexes d'ici à 2020, le département effectue chaque année un monitoring des données statistiques portant sur l'égalité des chances entre femmes et hommes au DFAE. Sur la base de ce monitoring, les progrès réalisés dans chaque direction sont évalués et de nouveaux objectifs sont définis, en collaboration avec celles-ci, tous les deux ans.
- Le DFAE met en application un catalogue de mesures pour favoriser un équilibre dans la représentation des femmes et des hommes à des postes de cadre.

6.2 Assurer l'égalité des chances dans tous les processus de ressources humaines

- Des modules et séminaires sur les thèmes de l'égalité des chances et du genre sont intégrés dans les programmes de formation et de perfectionnement de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, notamment des cadres, des personnes avec des fonctions de direction et certains groupes cibles, tels que par exemple le personnel des ressources humaines, les nouvelles volées diplomatiques, le programme de relève de la Direction du développement et de la coopération (DDC) ou les apprentie-e-s.
- Dans le cadre du projet « Examen du cadre de l'évolution professionnelle au DFAE », une attention particulière est accordée à la transparence dans tous les processus des ressources humaines, tels que le recrutement, le développement et la promotion du personnel, ainsi que l'évaluation des prestations et l'établissement de la rémunération, en vue d'y assurer l'égalité des chances entre femmes et hommes.

6.3 Encourager une culture d'entreprise progressiste, équitable et inclusive au sein du département

- Le DFAE contrôle régulièrement le respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes au moyen de l'outil Logib et produit des analyses détaillées des données disponibles.
- Par des actions de sensibilisation, tous les membres du personnel dont le contrat se fonde sur la LPers ainsi que le personnel local sont rendus attentifs à la *Politique de protection contre les discriminations sur le lieu de travail* du DFAE ainsi qu'aux mesures prises par le département en matière de prévention du harcèlement sexuel et sont informés du mandat du Groupe des personnes de confiance.

La Politique Égalité des chances 2010–2020 du DFAE a été évaluée dans le cadre de l'examen à mi-parcours réalisé en 2015. Des progrès importants ont été réalisés par le département, notamment l'augmentation du pourcentage de femmes aux échelons supérieurs. Il reste cependant des efforts particuliers à accomplir pour parvenir à une parité parmi les cadres supérieures et à un pourcentage de 30% de femmes parmi les cadres du plus haut niveau d'ici 2020.

III. Mise en œuvre

La présente Stratégie sera mise en œuvre par le biais de mesures prises au titre de plusieurs axes prioritaires de la politique extérieure suisse, comme la politique des droits de l'homme, la politique de paix, la coopération au développement, l'aide humanitaire et les politiques sectorielles. Pour assurer la concrétisation des objectifs stratégiques, la Suisse aura recours aux instruments bilatéraux et multilatéraux existants, qu'elle utilisera de manière sélective afin de s'adapter de façon adéquate aux besoins et aux contextes. L'engagement de la Suisse dans le domaine s'appuie sur les partenariats stratégiques existants et requiert une collaboration accrue tant avec des acteurs étatiques que non étatiques, ainsi qu'une coordination de l'ensemble du département aux niveaux politiques et opérationnels.

Partenariats avec les acteurs et actrices clés

Dans sa promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes, la Suisse met un accent particulier sur l'intensification de ses partenariats avec la société civile et le secteur privé. Elle encourage et facilite le dialogue entre tous ces acteurs et appelle à la responsabilité mutuelle.

Une société civile forte et indépendante

La Suisse s'emploie à protéger le rôle essentiel des organisations de la société civile, qui occupe une place centrale pour contribuer à la mise en œuvre des obligations et engagements en matière d'égalité des genres et de droits des femmes. Elle s'engage pour que la marge de manœuvre et la liberté d'action de la société civile soient renforcées, en

cherchant à promouvoir un environnement sûr et favorable à la société civile, nécessaire pour qu'elle puisse librement exercer son rôle critique et sa fonction de surveillance du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Dans le cadre de ses actions en matière de protection des défenseur-e-s des droits de l'homme, la Suisse veille à inclure et appuyer celles et ceux qui défendent les droits des femmes, et qui sont régulièrement exposé-e-s à des risques d'intimidation, de répression ou de violence, notamment fondés sur le genre.

La Suisse fonde son action sur un dialogue étroit avec les organisations de la société civile qui promeuvent l'égalité des sexes et les droits des femmes et milite pour que celles-ci puissent participer à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions, tant au niveau international, régional, que national et local. Elle cherche à renforcer les capacités des organisations féminines et réseaux locaux, en particulier dans les pays où elle est active, afin que ces organisations soient en mesure de promouvoir le changement de politique. En outre, la Suisse est active pour soutenir des institutions et pôles de recherches, afin de faire progresser le développement des connaissances dans le domaine du genre, du développement, de la paix et de la sécurité. Leurs compétences et expertises spécifiques et interdisciplinaires contribuent à l'acquisition et à la gestion du savoir et bénéficient à la Suisse.

Le secteur privé comme levier

Dans le cadre de l'intensification de sa coopération avec le secteur privé, la Suisse s'attache à actionner le levier essentiel que constitue le secteur privé, en Suisse et à l'étranger, comme partenaire

mais aussi comme acteur responsable pour faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. La Suisse s'efforce de développer des moyens et mesures permettant de l'associer aux efforts multilatéraux et bilatéraux, puisque son action est de plus en plus déterminante dans la relation entre l'égalité des genres, la croissance inclusive et le développement durable.

Coordination et ressources

L'ensemble du personnel de la centrale et du réseau extérieur porte la responsabilité d'assurer la mise en œuvre de la présente Stratégie. La nature transversale de la thématique implique une contribution active de tous les services du DFAE et de son réseau extérieur, y compris aux niveaux hiérarchiques, en vue de réaliser les objectifs stratégiques.

Intensifier les mécanismes de coordination

En suivant une approche globale (« whole of government approach »), le DFAE renforce les mécanismes de coordination et les processus de consultation. Il vise à optimiser les synergies et les complémentarités spécifiques, notamment par l'établissement d'un groupe de travail technique formé des experts genre du DFAE et par la désignation de points focaux/points de contact dans les différentes directions et divisions. Le DFAE poursuit aussi une étroite collaboration intra- et interdépartementale, en particulier avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et les divisions internationales des autres départements. Le Secrétariat général du DFAE, le groupe de travail technique et tous les points de contacts genre des différents services du DFAE donnent les impulsions nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie et fournissent aux responsables hiérarchiques un soutien orienté vers la réalisa-

tion des objectifs de la Stratégie. Le Secrétariat général joue un rôle de coordination qui favorise les échanges entre tous les services concernés au sein et en dehors du DFAE et veille à la cohérence des actions. Le DFAE soutient le travail des réseaux intra- et/ou interdépartementaux servant de cadre à des discussions thématiques ou stratégiques relevant du domaine des droits des femmes, tels que le Réseau genre du DFAE, le Réseau Gendernet de la DDC, ou encore le Groupe de travail interdépartemental sur la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Renforcer les capacités institutionnelles

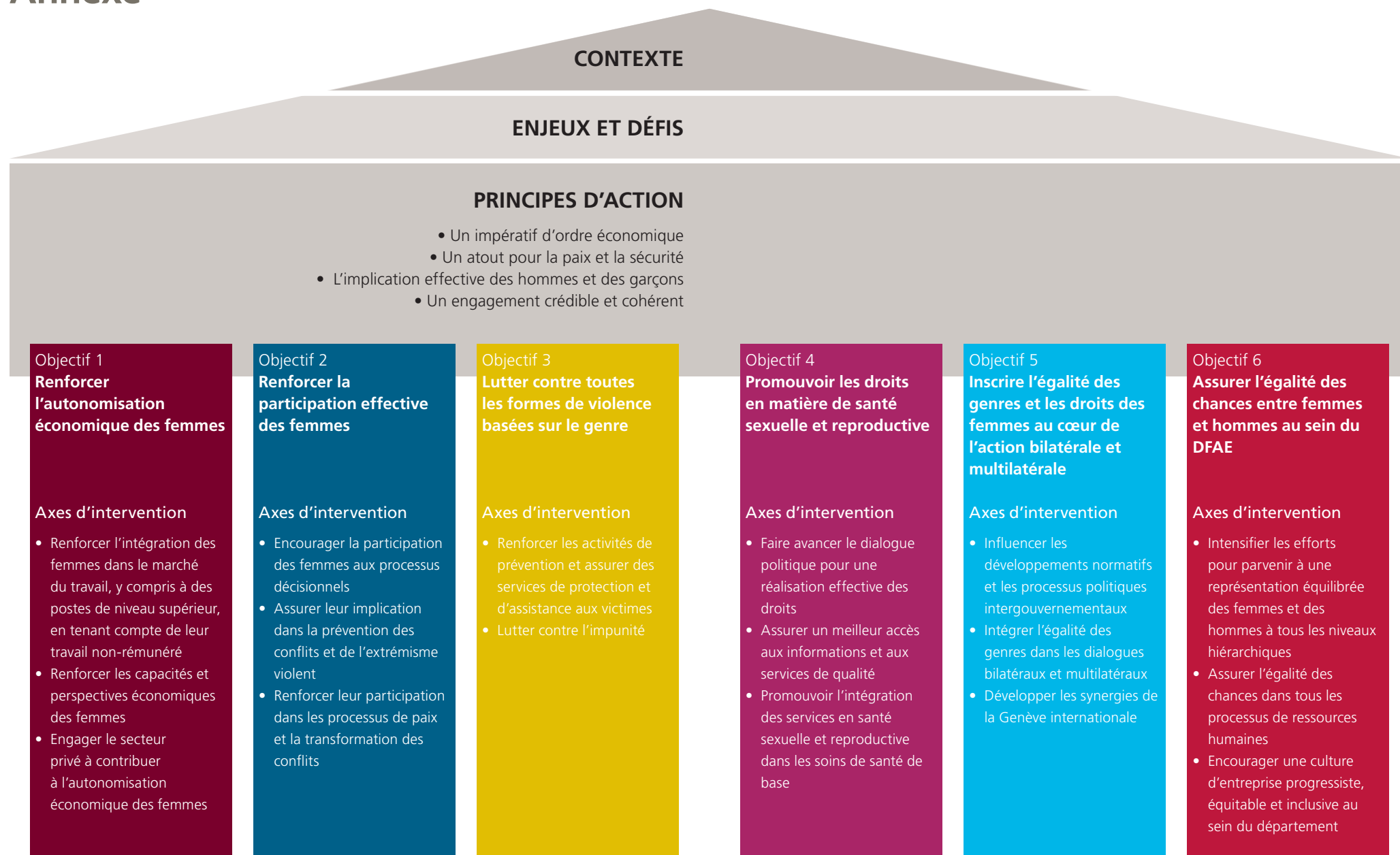
Le DFAE renforce les capacités institutionnelles, notamment en assurant que ses services concernés allouent des ressources humaines et financières suffisantes pour la mise en œuvre effective de la Stratégie, dans le cadre des budgets respectifs mis à disposition. Le DFAE vise à favoriser l'appropriation des questions de genre et de droits des femmes par les collaborateurs et collaboratrices, y compris les cadres, et à inciter les chefs de mission à intégrer les enjeux s'y rapportant de manière adaptée à la réalité des pays. À cet égard, il intensifie le développement de mesures de sensibilisation et de formation tant à la centrale que dans le réseau extérieur.

Suivi et évaluation

Afin de rendre compte du suivi des activités au titre de la présente Stratégie, le DFAE emploie opportunément les instruments de suivi et d'évaluation appropriés, en utilisant notamment les mécanismes existants au sein du département, tels que les indicateurs prévus dans *le Message sur la coopération internationale*, le rapport périodique au Parlement prévu par le *PNA 1325* et le rapport de politique extérieure. En ce qui concerne les résultats de son engagement opérationnel et afin d'en mesurer le financement, le DFAE continue d'utiliser le « marqueur genre » du CAD (Gender Equality Policy Marker) et met en œuvre les nouveaux standards minimum développés en 2016.

Le monitoring de la présente Stratégie sera coordonné par le Secrétariat général, en collaboration avec le groupe de travail technique, qui se chargera de compiler un rapport annuel d'activité sur la base des rapports annuels et informations fournis par les directions et divisions concernées. Ce rapport annuel rendra compte des résultats obtenus sous chaque axe d'intervention.

La Stratégie fera l'objet d'une évaluation fondée sur l'analyse de la réalisation des objectifs (axes d'intervention et actions prioritaires) en 2018 et à l'issue de la phase initiale de sa mise en œuvre en 2020. Les recommandations qui résulteront de l'évaluation serviront de base en vue de la révision de la Stratégie.



Impressum

Edition :

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

3003 Berne

www.dfae.admin.ch

Mise en page :

Communication visuelle DFAE, Berne

Commandes :

Information DFAE

www.dfae.admin.ch/publications

Courriel : publikationen@eda.admin.ch

Contact spécialisé :

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Secrétariat général, Séction Egalité des Chances DFAE et questions globales relatives au genre, chancengleichheit@eda.admin.ch

Division Sécurité humaine DSH, pd-ams@eda.admin.ch

Direction du droit international public DDIP, dv@eda.admin.ch

Divisions Nations Unies et organisations internationales DOI,
pd-aio@eda.admin.ch

Direction du développement et de la coopération DDC,
deza@eda.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand, italien, anglais, espagnol et peut être téléchargée sous www.dfae.admin.ch/publications.

Berne, 2017 / © DFAE